

Aux Morts pour
la France.

Séance tenante.

Le Conseil municipal,
Desirant marquer sa reconnaissance aux enfants de la Commune morts
pour la Patrie au cours de la guerre actuelle, décide qu'une
plaque commémorative portant leurs noms et leurs états de
service sera placée dans la Mairie, pour perpétuer leur souvenir
et servir d'exemple de courage et d'abnégation aux
générations à venir.

Longuesne, le 17 novembre 1918.
J. Roussel Guiral Lambert
Léonille Lachenaud

